

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 27 mai 2011

**DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-4/05**

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : BENARD Michel

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : TURBA Didier

---

**OBJET :** Signature de la convention d'utilité sociale (C.U.S.) de l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77).

La loi de "mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion" (MO.L.L.E.) du 27 mars 2009 a modifié le régime du conventionnement global des bailleurs sociaux qui avait été initié par la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales d'utilité sociale du 13 août 2004.

Le nouveau dispositif dénommé "conventionnement d'utilité sociale" (C.U.S.), n'est plus facultatif comme précédemment mais devient obligatoire. La date de signature de la C.U.S., initialement prévue au plus tard pour le 31 décembre 2010, a été reportée au 30 juin 2011.

En tant que collectivité de rattachement de l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77), le Département de Seine-et-Marne est signataire de droit de la C.U.S. de l'Office. Cette convention a l'ambition de définir des objectifs d'amélioration de l'offre locative sociale sur le territoire de Seine-et-Marne, tant au niveau de la réponse à apporter aux besoins de logement qu'au niveau de la qualité de vie des locataires présents dans le patrimoine de l'O.P.H. 77.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2009-323 en date du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion,

VU le décret n°2009-1486 en date du 3 décembre 2009 relatif aux conventions d'utilité sociale des organismes d'habitations à loyer modéré,

VU la délibération du Conseil général n° 4/02 en date du 28 mai 2010 relative à la position départementale concernant les conventions d'utilité sociale,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

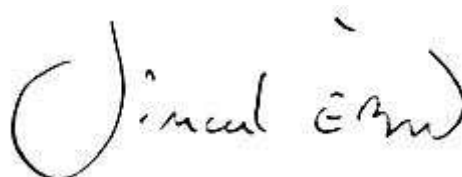
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

d'adopter la convention d'utilité sociale de l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77), telle que jointe en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil général à la signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V".

Vincent ÉBLÉ